

ADOPTER LES BONNS REFLEXES

Adaptez votre conduite

- adaptez votre vitesse
- augmentez les distances de sécurité
- évitez les manoeuvres brutales
- ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage



Soyez bien équipés

- gilet haute visibilité et triangle de signalisation
- pneus hiver
- chaînes et équipements spéciaux
- liquide anti-gel
- bombe anti-givre ou raclette
- câble de démarrage
- lampe de poche et vêtements chauds
- eau et nourriture



Restez informés

- conditions météorologiques
- conditions de circulation
- suivre les indications et se conformer aux prescriptions mentionnées sur les panneaux à messages variables et panneaux à prisme



Pensez aux chaînes à neige

- faites un essai de montage
- gardez-vous à l'écart de la chaussée pour le montage
- équipez uniquement les 2 roues motrices
- vérifiez régulièrement leur tenue
- retirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus



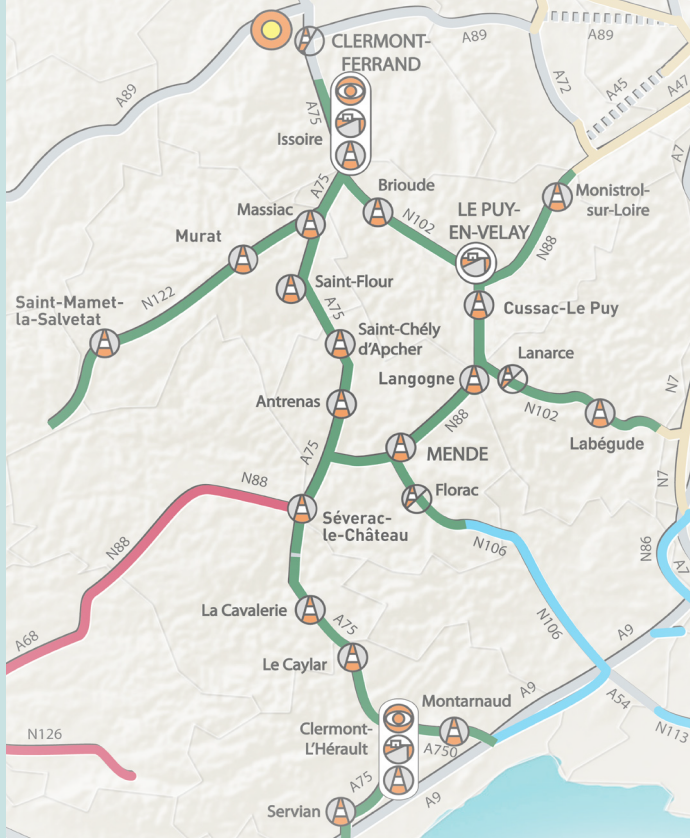
Contrôlez votre véhicule

- niveaux (huile, liquide de lave-glace)
- pression des pneumatiques
- éclairage
- chauffage et ventilation



Circulation bloquée

- sur route, gardez-vous sur le bas-côté
- sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à messages variables
- tenez-vous informés



VIABILITE HIVERNALE 2020-2021

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
DES ROUTES MASSIF CENTRAL

CONTACTS

60 Avenue de l'Union Soviétique
CS 90447

63012 Clermont-Fd Cedex 1

Tel : 04 73 29 79 79

www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr

www.bison-fute.gouv.fr

L'hiver est une période de forte mobilisation pour les services routiers.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central est organisée pour la sécurité des usagers sur les routes nationales non concédées.

Sur ces réseaux, l'objectif est de revenir à une condition de conduite normale, au moins sur une voie de circulation, dans les 3 ou 4 heures -en fonction du niveau de service- qui suivent la fin d'une chute de neige.

Tous les moyens mis en oeuvre doivent cependant être conjugués à une posture responsable des usagers pour une efficacité optimale.

LE RESEAU DE LA DIR MASSIF CENTRAL



380 km d'autoroutes
(A75 et A750)



532 km de routes nationales
(RN88, RN 102, RN106 et
RN122)



400 km de routes
se situent à une altitude
supérieure à 900m



12 cols
culminent à plus de
1000m voire 1200m

COMPRENDRE LES INDICATIONS DE CIRCULATION



C1 : Route normale, la circulation n'est pas impactée



C2 : Route délicate, la probabilité d'un blocage est faible pour les véhicules légers mais possible pour les poids lourds



C3 : Route difficile, la probabilité d'un blocage est forte, d'autant plus que le trafic est important



C4 : Route impraticable, le blocage est effectif : il peut engendrer des problèmes de sécurité

TRAITEMENT DE LA NEIGE ET DU VERGLAS : PAS D'IMPROVISATION

La période de viabilité hivernale dure quatre mois en plaine et jusqu'à 6 mois en montagne. Pendant cette période, la DIR Massif Central renforce son organisation et intervient 24h/24h.



71 engins de service
hivernal passent environ
toutes les 2h



10 000 tonnes de sel
déversées pour
combattre le verglas



450 agents mobilisés
pour garantir la viabilité du
réseau



600K€ alloués
à la mission de viabilité
hivernale

S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION



Sur les 67 panneaux à messages variables (PMV) présents sur le réseau



Sur le site internet de la DIR
www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr



Sur le site internet de
Bison Futé
www.bison-fute.gouv.fr

RESPECTER LES AGENTS

Le respect des agents publics est essentiel car ils participent à l'amélioration de votre sécurité. Certaines incivilités (menaces, outrages, atteintes à l'intégrité physique ou psychique) peuvent entraîner des poursuites réglementées par le code pénal. De plus, l'article R414-17 du code de la route précise qu'il est interdit de dépasser les chasse-neiges en service.

Situation de crise

Une organisation spécifique est mise en oeuvre en concertation avec les préfets de département ou de zone en fonction de l'ampleur de la crise.

Mesures susceptibles d'être mises en oeuvre :

- neutralisation de certaines voies de circulation
- mise en place d'itinéraires ou de sorties obligatoires
- détournement et reroutage des poids lourds afin d'éviter un secteur enneigé
- stationnement obligatoire des poids lourds sur des aires ou en pleine voie (autoroutes et routes nationales)

